RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00933
Numéro SIREN : 751 194 358
Nom ou dénomination : ALLBEES

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2023 sous le numéro de dépôt 2472

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL pour la direction

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ALLBEES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 7 RUE MANUEL 13100 AIX EN PROVENCE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 7 5 1 1 9 4 3 5 8 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 30092022 Net 3	N-1 30092021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	341 954	CV	23 400	318 554	320 954
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	**341 954**	BK	**23 400**	**318 554**	**320 954**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	432 692	CA		432 692	322 725
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	75 000	CE	24 638	50 363	30 206
	Disponibilités	CF	12 313	CG		12 313	19 719
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	48	CI		48	47
	TOTAL (III)	CJ	**520 053**	CK	**24 638**	**495 416**	**372 697**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**862 007**	1A	**48 038**	**813 969**	**693 651**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS ALLBEES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 242 600)	DA	242 600	242 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 260	24 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	50 416	14 799
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**119 512**	**141 331**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**436 788**	**422 990**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	353 879	244 287
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 406	1 025
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 895	25 349
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**377 181**	**270 661**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**813 969**	**693 651**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	ID		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	377 181	270 661
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIE CONF A L'ORIGI

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ALLBEES** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		**1**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 225	3 226
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	748	749
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**3 974**	**3 977**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(3 974)**	**(3 976)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	150 000	150 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 244	2 970
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**154 244**	**152 970**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	27 038	3 000
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 220	2 860
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	69	
	Total des charges financières (VI)					GU	**31 327**	**5 860**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**122 917**	**147 110**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**118 943**	**143 134**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise **SAS ALLBEES** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(569)	1 803
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**154 244**	**152 971**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**34 732**	**11 640**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**119 512**	**141 331**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 30/09/2022

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **813 969** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **154 244** euros et un total **charges** de **34 732** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **119 512** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements de l'exercice : Epidémie Covid-19

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas un impact significatif sur son activité .

- Mise en chômage partiel : non
- Décalage de paiement dans les emprunts : non
- Décalage de paiement des contrats de leasing : non
- Recours au Prêt Garantie par l'Etat : non
- Impact sur l'activité : non

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	341 954					341 954
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	341 954					341 954
	TOTAL	341 954					341 954

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	30/09/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	432 692	432 692	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	48	48	
	TOTAL DES CREANCES	**432 740**	**432 740**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 406	1 406		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	21 335	21 335		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	560	560		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	353 879	353 879		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**377 181**	**377 181**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :

Caractéristiques des locaux					
Local			Mise à jour permanente		
Référence du local Invariant du local	Précision sur l'adresse du local	Nouveau propriétaire du local	Mode d'occupation du local	Montant du loyer du local	Date de fin d'occupation du local

Capital social

Etat exprimé en **euros**	30/09/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	2 426,00	100,0000	242 600,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**2 426,00**	**100,0000**	**242 600,00**

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	30/09/2022	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SCI BEEIMMO		(48 259)	98,00	6 072
SARL NETBEE		360 295	100,00	175 651
SARL BEEVITALE		36 629	99,97	(2 731)
SAS ABEELHA		30 301	60,00	3 636
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en **euros**	30/09/2022	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2022)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01102021 et clos le 30092022 — Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☒ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE AIX EN PROVENCE NORD 3 allée d'Estienne d'orves CS 40442 13098 Aix en Provence cedex 2
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	

A | IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SAS ALLBEES
7 RUE MANUEL

13100 AIX EN PROVENCE

652	350485	75119435800014
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B | ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Activités des sociétés holding
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01102015
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C | RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
204 547	38 120	

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ — Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐ — Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D | IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F | ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G | COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Compta Expert

ECF ☐ — Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : AUDIT CONSEIL DES ENTREPRISES, ZI Les Milles, 1140 Rue Ampère - Parc Actimart, 13851 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3, 04 42 39 75 56
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A Aix en Provence, le 15022023

Signature et qualité du déclarant
Luc CHEVILLARD Gérant

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34, 38 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données sous concernant, un droit d'accès et de rectification auprès du service des impôts.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SAS ALLBEES** **30092022**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : **SAS ALLBEES** — **30092022**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a *quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

2029-B-SD
(2022)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SAS ALLBEES**

N° SIRET de la société mère : **75119435800014** Exercice ouvert le : **01102021** clos le : **30092022**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	751194358 SAS ALLBEES 7 RUE MANUEL 13100 AIX EN PROVENC	Adresse	FRANCE	NON		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	520656539 SCI BEEIMMO CHEMIN DES ALIBERTS 13126 VAUVENARGUES	Adresse	FRANCE	NON		

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse				
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse				

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse		

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

2029-B-SD
(2022)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SAS ALLBEES**

N° SIRET de la société mère : **75119435800014** Exercice ouvert le : **01102021** clos le : **30092022**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	802396242 AUTR BEEVITALE Chez NETBEE 13100 AIX EN PROVENC	Adresse	 FRANCE	NON		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	505396416 AUTR NETBEE 7 rue manuel 13100 AIX EN PROVENC	Adresse	 FRANCE	NON		

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse				
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse				

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse		

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

2029-B-bis-SD
(2022)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE POUR L'EXERCICE SUIVANT (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SAS ALLBEES**

N° SIRET de la société mère : **75119435800014** Exercice ouvert le : **01/10/2022** clos le : **30/09/2023**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	751194358			NON		
Forme Juridique	SAS	Adresse				
Dénomination	ALLBEES					
Adresse	7 RUE MANUEL					
	13100 AIX EN PROVENC		FRANCE			
Siren	520656539			NON		
Forme Juridique	SCI	Adresse				
Dénomination	BEEIMMO					
Adresse	CHEMIN DES ALIBERTS					
	13126 VAUVENARGUES		FRANCE			

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren							
Forme Juridique		Adresse					
Dénomination							
Adresse							
Siren							
Forme Juridique		Adresse					
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren			
Forme Juridique		Adresse	
Dénomination			
Adresse			
Siren			
Forme Juridique		Adresse	
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren				
Forme Juridique		Adresse		
Dénomination				
Adresse				
Siren				
Forme Juridique		Adresse		
Dénomination				
Adresse				

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté·Egalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2029-B-bis-SD
(2022)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE POUR L'EXERCICE SUIVANT (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SAS ALLBEES**

N° SIRET de la société mère : **75119435800014** Exercice ouvert le : **01/10/2022** clos le : **30/09/2023**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	802396242					
Forme Juridique	AUTR			NON		
Dénomination	BEEVITALE	Adresse				
Adresse	Chez NETBEE					
	13100 AIX EN PROVENC		FRANCE			
Siren	505396416					
Forme Juridique	AUTR			NON		
Dénomination	NETBEE	Adresse				
Adresse	7 rue manuel					
	13100 AIX EN PROVENC		FRANCE			

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren							
Forme Juridique							
Dénomination		Adresse					
Adresse							
Siren							
Forme Juridique							
Dénomination		Adresse					
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren			
Forme Juridique			
Dénomination		Adresse	
Adresse			
Siren			
Forme Juridique			
Dénomination		Adresse	
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren				
Forme Juridique				
Dénomination		Adresse		
Adresse				
Siren				
Forme Juridique				
Dénomination		Adresse		
Adresse				

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 CG 2022

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT ET CREANCES IMPUTABLES

1/1 (1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS ALLBEES**

N° SIRET 7 5 1 1 9 4 3 5 8 0 0 0 1 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE NORD
3 allée d'Estienne d'orves
CS 40442
13098 Aix en Provence cedex 2

Exercice ouvert le : **01102021** clos le : **30092022** Néant * ☐

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
1	2	3	4	5	6
TOTAL			LE	LF	

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SAS ALLBEES 751194358			
SCI BEEIMMO 520656539			
AUTR BEEVITALE 802396242			
AUTR NETBEE 505396416			
TOTAL	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient : - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 DG 2022

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : **SAS ALLBEES**

Néant [X] *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE AIX EN PROVENCE NORD
3 allée d'Estienne d'orves
CS 40442
13098 Aix en Provence cedex 2
Exercice ouvert le : **01102021**
clos le : **30092022**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I *a sexies-0* du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Origine		Moins-values A 15 %	Moins-values A 19 %	Moins-values A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			(2)			
				(3)			
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
	N-6			(2)			
				(3)			
	N-7			(2)			
				(3)			
	N-8			(2)			
				(3)			
	N-9			(2)			
				(3)			
	N-10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme
(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).
(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ER 2022

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS ALLBEES**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE NORD
3 allée d'Estienne d'orves
CS 40442
13098 Aix en Provence cedex 2

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère [X]
(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **75119435800014**

Exercice ouvert le : **01102021** clos le : **30092022**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	247 917	CB	5 250
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	247 917	CY	5 250
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ	242 667	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19%(3)		Taux de 15%		Taux de 0%		Taux de 19%(3)		Taux de 15%		Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS-TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19%	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15%			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 RG 2022

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS ALLBEES**
N° SIRET : 75119435800014
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE NORD
3 allée d'Estienne d'orves
CS 40442
13098 Aix en Provence cedex 2

Exercice ouvert le : **01102021** clos le : **30092022** Néant * ☐

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE

Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	704 745
Plus-values à 19% (art. 210 F [1], 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	242 667
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	**242 667**
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
~~imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ~~ et/ou cases IA - IE	~~IF~~		~~Z6~~		~~ER~~	

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Égalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 SG 2022

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU 1er JANVIER 1992 ET AVANT LE 1ER JANVIER 2019

1/1 (6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS ALLBEES**

N° SIRET : 75119435800014

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE NORD
3 allée d'Estienne d'orves
CS 40442
13098 Aix en Provence cedex 2

Exercice ouvert le : **01102021** clos le : **30092022** Néant * [X]

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Allouées déductibles (3)	Allouées non déductibles (1)	Reçus (4)
1	2	3	4	5	6
SAS ALLBEES Sté à responsabilité limitée (sans autre indicatio					
SCI BEEIMMO Autre Sté civile					
AUTR BEEVITALE Sté à responsabilité limitée (sans autre indicatio					
AUTR NETBEE Sté à responsabilité limitée (sans autre indicatio					
TOTAL					

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 TS 2022

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

1/1 (1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS ALLBEES**

N° SIRET : 7 5 1 1 9 4 3 5 8 0 0 0 1 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE NORD
3 allée d'Estienne d'orves
CS 40442
13098 Aix en Provence cedex 2

Exercice ouvert le : **01102021** clos le : **30092022**

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐ Nombre de sociétés intégrées BD **4**

Néant * ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
SAS ALLBEES 7 5 1 1 9 4 3 5 8 0 0 0 1 4		2 519				
SCI BEEIMMO 5 2 0 6 5 6 5 3 9 0 0 0 1 9	7 143					
AUTR BEEVITALE 8 0 2 3 9 6 2 4 2 0 0 0 1 7		2 731				
AUTR NETBEE 5 0 5 3 9 6 4 1 6 0 0 0 2 4	240 774					
SOUS-TOTAL	BE **247 917**	BF **5 250**				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA **242 667**	BB				
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

N° 2069-RCI-SD
(2022)

REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

DECLARATION TETE DE GROUPE

EDI-TDFC "Décl. tête 2069RCI"

Exercice clos le 30/09/2022 **Au titre de l'année civile** 2021

Dénomination de l'entreprise	SAS ALLBEES	N° Siren :751194358
Adresse	7 RUE MANUEL 13100 AIX EN PROVENCE	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés [X] PME au sens communautaire [X]

Dénomination de la société mère	ALLBEES	N° Siren :751194358
Adresse	7 RUE MANUEL 13100 AIX EN PROVENCE	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DE L'ENSEMBLE DU GROUPE

La notion de cumul n'existe pas pour l'imprimé 2069-RCI.

Ainsi il n'existe pas d'imprimé 2069-RCI devant comporter pour chacun des crédits d'impôt du groupe le montant total.

Cette notion de cumul est mentionnée sur l'imprimé de groupe : **2058-CG**

DEPOT EDI-TDFC des REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DE L'ENSEMBLE DU GROUPE

Aussi, pour répondre à l'obligation suivante :
La société mère du groupe doit souscrire le formulaire 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration.

La procédure suivante s'applique.

Dossier fille
- Chaque filiale complète son propre imprimé 2069-RCI selon ses crédits d'impôt. En l'absence de crédit d'impôt l'imprimé ne sera pas complété.

Dossier mère
- Le dossier mère complète son propre imprimé 2069-RCI selon ses crédits d'impôt. En l'absence de crédit d'impôt l'imprimé ne sera pas complété.

- Société filiale ajoutée dans le dossier mère, par le bouton "groupe", dans la liste des sociétés membres : possibilité de complèter l'imprimé 2069-RCI selon les crédits d'impôt relatifs à chaque filiale.

- EDI-TDFC depuis le dossier mère : dans la liste des états, la sélection de celui nommé "Décl.Tête 2069RCI" permettra au programme de prendre dans chaque dossier du groupe (Fille et Mère) les imprimés 2069-RCI afin de les placer individuellement dans le fichier EDI-TDFC déposé par la socité mère.

Exemple d'un extrait EDI-TDFC : groupe avec 1 filiale ayant son dossier tenu dans le logiciel et 1 filiale ajoutée dans le dossier mère

Ces 3 sociétés (2 filiales et 1 mère) ont chacune deux crédits d'impôt MEC et VEL.
Il y a donc 3 répétabilités de l'imprimé 2069-RCI dans le fichier EDI-TDFC dans la partie GT " régime de groupe société tête de groupe".

```
2069RCI 2100010000ADCCI'CCI+++TBX:LIS:211'CAV+X:TBX:211'
2069RCI 2100010000BENAD'NAD+ZZZ+079555236:100:ZZZ++SAS AAA+0122 AVENUE+TOURS++37000'
2069RCI 2100010001BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+MEC:CR5:211'
2069RCI 2100010001BBMOA'MOA+ZZZ:7126,00'
2069RCI 2100010002BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+VEL:CR5:211'
2069RCI 2100010002BBMOA'MOA+ZZZ:104,00'

2069RCI 2100020000ADCCI'CCI+++TBX:LIS:211'CAV+X:TBX:211'
2069RCI 2100020000BENAD'NAD+ZZZ+079555526:100:ZZZ++SARL ACC+0089 PLACE+AIX++13000'
2069RCI 2100020001BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+MEC:CR5:211'
2069RCI 2100020001BBMOA'MOA+ZZZ:7547,00'
2069RCI 2100020002BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+VEL:CR5:211'
2069RCI 2100020002BBMOA'MOA+ZZZ:122,00'

2069RCI 2100030000ADCCI'CCI+++TBX:LIS:211'CAV+X:TBX:211'
2069RCI 2100030000BENAD'NAD+ZZZ+079555789:100:ZZZ++EURL BEC+0002 RUE+LYON++69000'
2069RCI 2100030001BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+MEC:CR5:211'
2069RCI 2100030001BBMOA'MOA+ZZZ:1756,00'
2069RCI 2100030002BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+VEL:CR5:211'
2069RCI 2100030002BBMOA'MOA+ZZZ:309,00'
```

ALLBEES
Société par actions simplifiée au capital de 242 600 euros
Siège social : 7 rue Manuel, 13100 AIX EN PROVENCE
751 194 358 RCS AIX EN PROVENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 JANVIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 119 512,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 119 512,14 euros

A titre de dividendes ..... 105 714,00 euros
Soit 43,58 euros par action

Le solde ..... 13 798,14 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 64 214,14 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à la discrétion du Président.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Il est précisé que la totalité des dividendes mis en distribution au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 sont éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 : 105 714 euros, soit 43,58 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 105 714 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 : 88 572 euros, soit 36,51 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 88 572 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 : 105 714 euros, soit 43,58 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 105 714 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 janvier 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe CHAUVIN

